

**BPJEPS EDUCATEUR SPORTIF**  
**MENTION Voile Option Voile Croisière**  
**CODE ROME : G 1204**  
**CODE RNCP : 40425**  
**CERTIFICATION : MINISTRE CHARGE DES SPORTS**



### OBJECTIFS GENERAUX

Le titulaire du BPJEPS Voile Option Voile Croisière (diplôme d'Etat de niveau IV délivré par le Ministère Chargé des Sports) exerce le métier de moniteur de voile. Il exerce de manière autonome son activité d'éducateur sportif dans le cadre du dispositif de surveillance et d'intervention de sa structure.

Il est en capacité d'assurer la réalisation des animations qu'il propose et d'accompagner le développement de la structure dans laquelle il intervient.

Les principaux emplois susceptibles d'être offerts au titulaire d'un BPJEPS Voile peuvent se décliner auprès de :

- Structures privées relevant du secteur associatif, principalement des clubs affiliés à la FFvoile
- Structures privées de loisirs
- Etablissements scolaires
- Comités d'entreprise, centre de vacances...

Le titulaire du BPJEPS Voile option Voile Croisière conçoit des séances permettant de sécuriser l'activité, d'entretenir la motivation du public et de faire progresser les participants en améliorant leur niveau de pratique sur l'ensemble des supports de la voile, paddle, foil et supports émergent (excepté la voile au-delà de 200 milles nautiques d'un abri et le kitesurf).

### CONDITIONS D'ACCES

Avoir + de 18 ans

Être titulaire du PSC1 ou de l'AFPS

Avoir un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités physiques datant de moins d'1 an à la date d'entrée de formation

Justifier de sa capacité à savoir nager 25 mètres et à s'immerger au moyen de la production de l'attestation ou de l'un des certificats prévus à l'article A.322-3-1 du code du sport

Justifier de sa participation à une période de mise en situation en milieu professionnel dans une structure proposant des activités compétitives en voile, d'une semaine minimum

Être titulaire du permis bateau (mer côtier)

Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation (TEP)

Personne en situation de handicap, contacter le référent handicap Dominique LESPAGNOL et contacter la DRAJES : <https://www.ac-bordeaux.fr/amenagements-des-formations-pour-les-personnes-en-situation-de-handicap-129681>

### TEST D'EXIGENCES PREALABLES (TEP) à valider avant l'entrée en formation

1/ Démonstration technique sur un voilier en équipage : équivalent niveau 5 FFvoile

3/ un écrit permettant de vérifier les connaissances du candidat relatives aux fondamentaux de l'activité ainsi qu'aux éléments de sécurité et de préservation de l'environnement ainsi qu'une étude de cas portant sur la préparation à la navigation au large et à la vie à bord

### PRESENTATION GENERALE

Implantés sur le littoral (66% des structures) mais aussi en plan d'eau intérieur (34% des structures), les clubs et structures associées de la Fédération française de voile (FFV) (1 057 structures en 2022) accueillent chaque année plus d'un million deux cent mille personnes qui pratiquent de façon occasionnelle ou régulière une des formes de l'activité voile. Ces publics sont encadrés par plus de deux mille professionnels permanents titulaires du brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES), du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS), du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS), du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DESJEPS).

A lui seul le réseau des écoles françaises de voile labellisées (EFV) génère près de 130 millions d'Euros de chiffre d'affaires annuel, hors aides publiques.

L'activité d'enseignement de la croisière, berceau historique de l'enseignement de la voile, s'élargit quant à elle considérablement. Au-delà du stage classique de croisière côtière, des produits de courte durée à vocation de découverte sur des voiliers de tradition ou au contraire de haute technologie apparaissent. Des activités de coaching se développent pour accompagner les projets de navigation des plaisanciers sur leur propre voilier.

## ACTIVITES VISEES / PUBLIC CONCERNE

Le titulaire du BPJEPS Voile option Voile Croisière peut conduire :

- Des activités de découverte en milieu naturel
- Des activités d'initiation à la voile
- Des activités d'apprentissage de la voile notamment dans une intention de progression sportive vers les premiers niveaux de compétition tels que définis par la FFvoile. En proposant aux pratiquants des apprentissages permettant une progression sportive en voile, il permet à ces derniers de prendre part aux premiers niveaux de compétitions et les y accompagne.
- Des actions éducatives : scolaire, sport santé, sport bien être, socialisation par le sport, touristiques, de loisir...

Il adapte les séances, le matériel disponible, l'environnement de pratique aux caractéristiques des différents publics auxquels il s'adresse : enfants, adolescents, adultes, séniors, personnes en situation de handicap, public scolaire et à une pluralité de finalités dans le champ de la voile. Il anticipe les phénomènes qui peuvent compromettre le bon déroulement de l'activité en tenant compte du niveau et des caractéristiques du public dont il a la charge.

## COMPETENCES / CAPACITES PROFESSIONNELLES VISEES

Le titulaire du BPJEPS Voile option Voile Croisière est force de proposition sur l'évolution de l'offre d'activités et il est en capacité de mener de nouveaux projets s'inscrivant au service de la politique et de la stratégie de développement de sa structure.

Il promeut l'offre d'activité et favorise et encourage la fidélisation des pratiquants.

Il peut être amené à exercer le rôle de responsable technique qualifié et à ce titre coordonner l'activité des titulaires d'un CQP initiateur voile.

Il peut également être amené à assurer la gestion du parc matériel de la structure.

## CONTENUS

BC1 : CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

- Recueil d'information
- Proposition de projet
- Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet
- Evaluation du projet

BC2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

- Information et mobilisation des publics
- Mise en œuvre à destination des publics d'action de promotion

BC3 : CONCEVOIR, CONDUIRE EN SECURITE ET EVALUER DES SEANCES DE DECOUVERTE ET DES CYCLES D'APPRENTISSAGE DE LA VOILE CROISIERE/INSHORE DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL DE LA STRUCTURE

- Conception de séances de découverte et de cycles de séances d'apprentissage de la voile croisière/inshore

- Préparation de séances de découverte et d'apprentissage de la voile croisière/inshore
- Conduite de séances de découverte et d'apprentissage de la voile croisière/inshore
- Evaluation de séances de découverte et de cycles de séances d'apprentissage de la voile croisière/inshore

#### BC4 : COORDONNER LA SECURISATION DES ACTIVITES ET LE DEROULEMENT DE L'ENSEIGNEMENT AU SEIN D'UN ETABLISSEMENT DE VOILE

- Mise en œuvre et participation à l'amélioration du DSI et du règlement intérieur
- Coordination du déroulement de l'enseignement des activités
- Gestion de flottes et de parc matériel
- 

#### POURSUITE DE PARCOURS / PASSERELLES

Possibilités de validation d'autres mentions BPJEPS dans le domaine du sport (BC 1 et 2 déjà acquis), de poursuite en DEJEPS ou DESJEPS

#### DUREE et DATES

Durée totale 1 554 heures dont :

- 693 heures de formation
- 861 heures en situation professionnelle en structure d'alternance

Du 23 novembre 2026 au 1<sup>er</sup> octobre 2027

#### LIEU

Centre de voile de Bordeaux-Lac - Boulevard Jacques CHABAN-DELMAS - 33520 BRUGES - Tél : 06 85 41 53 35 - mail : [voile.bordeaux-lac@wanadoo.fr](mailto:voile.bordeaux-lac@wanadoo.fr)

#### COUT DE LA FORMATION

- Dans le cadre d'un contrat en alternance, les frais de formation sont pris en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétence) de l'entreprise d'accueil
- Pour tout autre situation devis sur simple demande

#### RESPONSABLE DE LA FORMATION ET REFERENT HANDICAP

Dominique LESPAGNOL

#### INTERVENANTS

- LESPAGNOL Dominique BEES 2ième degré voile
- LEMENACH Yannick BEES 1<sup>er</sup> degré voile
- TECHENEY Léo BPJEPS voile multi-supports et voile croisière
- LARQUEY Stéphane BEES 2ième degré voile
- BORDAI Laurent BPJEPS monovalent voile et CS croisière
- THOMAS Tanguy Licence STAPS

#### EVALUATION DE L'ACTION

Le diplôme du BPJEPS est obtenu par la capitalisation des 4 BC validés :

- **BC1** : A partir d'un document écrit personnel (25 pages max) explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance, il est mené un entretien de 50' dont 20' max de présentation orale par le candidat

- **BC2** : A partir de la production de 2 supports de communication valorisant 2 activités ou projets réalisés en structure d'alternance, il est mené un entretien de 25' max dont 10' max de présentation orale par le candidat
- **BC3** :
  - 1/ A partir de la production d'un document de 5 pages maximum relatif à la conception d'un cycle de 8 séances consécutives minimum d'apprentissage dans une intention de progression sportive visant les premiers niveaux de compétition, sur le support de son choix, il est mené un entretien de 30' maximum dont 10' de présentation orale du candidat.
  - 2/ L'épreuve consiste en une mise en situation professionnelle de conduite d'une séance d'apprentissage en voile croisière, suivie d'un entretien. le candidat conduit seul en sécurité, une séance d'apprentissage de son choix dans une intention de progression sportive visant les premiers niveaux de compétition  
La durée de la séance est comprise entre une heure trente minimum et trois heures maximum. Le candidat conduit la séance depuis un bateau à moteur pour une flotte d'au moins trois voiliers en équipage.  
Entretien de 30' max à l'issue de la séance

**BC4 :**

- 1/ le candidat transmet à l'organisme de formation un document analysant depuis son expérience en structure d'alternance pédagogique :
  - la mise en œuvre du dispositif de surveillance et d'intervention dans le cadre du règlement intérieur de l'établissement ;
  - les modalités de coordination et de collaboration dans les mises en œuvre des activités notamment vis-à-vis de la responsabilité sociétale de l'organisation ;
  - les modalités de gestion des flottes et des parcs matériels participant à l'organisation des activités ;
  - la gestion des installations, des sites et des espaces de pratique utilisés.
- 2/ L'épreuve consiste en une démonstration d'intervention en urgence simulée. Depuis son embarcation de sécurité :
  - il effectue la procédure de récupération d'un homme à la mer, et réalise les gestes de premiers de secours ;
  - il redresse un navire chaviré ;
  - il récupère du matériel de type windsurf - wingfoil dérivant ;
  - il remorque un navire ;
  - il procède à l'envoi d'un message permettant d'alerter et de déclencher la chaîne de secours le cas échéant.
- 3/ le candidat tire au sort le sujet d'une étude de cas portant sur les modalités d'entretien et de réparation liées soit à de la mécanique, de l'électricité, de la voilerie ou du plastique. Le candidat bénéficie d'un temps de préparation de trente minutes maximums avant d'effectuer sa présentation aux évaluateurs.

L'action de formation est évaluée auprès des bénéficiaires par enquête :

- Employeur : enquête de satisfaction en fin de formation
- Apprenant : enquête de satisfaction en milieu et fin de formation, suivi d'insertion à 6 mois

## RESULTATS PROMO 2024-2025

- Taux de réussite à l'examen : 88 %
- Taux de rupture ou abandon : 6 %
- Taux d'obtention partielle du diplôme : 94 %
- Taux d'apprentis : 31 %
- Taux d'insertion professionnelle : 93 %
- Taux de poursuite d'étude : 7 %
- Taux de satisfaction : 70% très satisfait, 30% plutôt satisfait

## MISE A JOUR FEVRIER 2026